

JEAN-PIERRE QUÉNEUDEC

**PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE
(FACULTÉ DE DROIT DE BREST)**

**CONVENTIONS
MARITIMES
INTERNATIONALES**

**PARIS
EDITIONS A. PEDONE**

13, Rue Soufflot, 13

—
1979

TABLE ANALYTIQUE

PRÉFACE	VII
PLAN GÉNÉRAL DU RECUEIL	XI

PREMIÈRE PARTIE

STATUT DES ESPACES MARITIMES

I. — ESPACES MARITIMES SOUS JURIDICTION NATIONALE	3
1. <i>Mer territoriale</i> :	
— Convention de Genève du 29 avril 1958 sur la mer territoriale et la zone contiguë	3
— Limites des mers territoriales	14
2. <i>Plateau continental</i> :	
— Convention de Genève du 29 avril 1958 sur le plateau continental	15
3. <i>Zone économique exclusive</i> :	
— Texte de négociation composite officieux de la 3 ^e Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, 15 juillet 1977 (5 ^e partie)	21
— Liste des zones de 200 milles	33
II. — ESPACES MARITIMES INTERNATIONAUX	34
1. <i>Haute mer</i> :	
— Convention de Genève du 29 avril 1958 sur la haute mer	34
— Convention de Genève du 29 avril 1958 sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer	45
2. <i>Fonds marins</i> :	
— Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, 17 décembre 1970.	54

— Traité du 11 février 1971 interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	58
III. — COMMUNICATIONS MARITIMES INTERNATIONALES	63
1. <i>Détroits internationaux</i> :	
— Convention de Montreux du 20 juillet 1936 concernant le régime des Détroits	63
— Texte de négociation composite officieux de la 3 ^e Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, 15 juillet 1977 (3 ^e partie)	78
2. <i>Canaux internationaux</i> :	
— Convention de Constantinople du 29 octobre 1888 destinée à garantir le libre usage du canal de Suez. — Déclaration du Gouvernement égyptien du 24 avril 1957 sur le canal de Suez et sur les arrangements concernant sa gestion	84
— Traité de Washington du 7 septembre 1977 relatif à la neutralité permanente et à l'exploitation du canal de Panama	91
— Déclaration interprétative du 14 octobre 1977 ..	95
3. <i>Câbles sous-marins</i> :	
— Convention de Paris du 14 mars 1884 pour la protection des câbles sous-marins	97
— Déclaration du 1 ^{er} décembre 1886	100

DEUXIÈME PARTIE

PROTECTION DU MILIEU MARIN

I. — PRÉVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES	103
— Convention de Londres du 12 mai 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures	103
— Convention de Bruxelles du 29 novembre 1969 sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures	121
— Protocole de Londres du 2 novembre 1973 sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures	132

— Convention de Londres du 2 novembre 1973 pour la prévention de la pollution par les navires	137
— Protocole du 17 février 1978	178
II. — PROTECTION CONTRE LES AUTRES SOURCES DE POLLUTION ...	195
1. <i>Opérations d'immersion :</i>	
— Convention de Londres du 29 décembre 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'im- mersion de déchets	195
— Décision du Conseil de l'OCDE du 22 juillet 1977 instituant un mécanisme multilatéral de consultation et de surveillance pour l'immersion de déchets radio- actifs en mer	209
— Convention d'Oslo du 15 février 1972 pour la pré- vention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs..	217
2. <i>Pollution d'origine tellurique :</i>	
— Convention de Paris du 4 juin 1974 pour la préven- tion de la pollution marine d'origine tellurique ...	226
III. — PRÉSERVATION GLOBALE DU MILIEU MARIN	239
— Convention d'Helsinki du 22 mars 1974 pour la pro- tection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique	239
— Convention de Barcelone du 16 février 1976 pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollu- tion	257
— Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'im- mersion effectuées par les navires et aéronefs ..	270
— Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisi- bles en cas de situation critique	278

TROISIÈME PARTIE

NAVIGATION MARITIME

I. — SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION	287
— Convention de Londres du 20 octobre 1972 sur le règlement international pour prévenir les abordages en mer	287

— Règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer	291
— Recommandation de l'OMCI du 20 novembre 1973 relative à l'organisation du trafic maritime	323
— Convention de Londres du 17 juin 1960 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer	326
— Convention de Londres du 1 ^{er} novembre 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer	333
— Protocole du 17 février 1978	369
— Convention de Londres du 5 avril 1966 sur les lignes de charge	381
— Règles pour la détermination des lignes de charge	399
— Recommandation de l'Assemblée de l'OMCI du 12 novembre 1975 concernant les procédures de contrôle des navires	406
— Convention internationale du travail n° 147 du 29 octobre 1976 concernant les normes minima à observer sur les navires marchands	412
— Memorandum d'entente du 2 mars 1978 entre certaines autorités maritimes sur le maintien des normes à bord des navires de commerce	419
II. — JAUGEAGE DES NAVIRES	423
— Convention d'Oslo du 10 juin 1947 pour l'adoption d'un système uniforme de jaugeage des navires	423
— Recommandations de l'OMCI du 18 octobre 1963 relatives aux espaces de shelter-deck et autres espaces « ouverts »	429
— Convention de Londres du 23 juin 1969 sur le jaugeage des navires	433
— Règles pour le calcul de la jauge brute et de la jauge nette des navires	443
III. — QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES MARINS	449
— Convention internationale du travail n° 53 du 24 octobre 1936 concernant le minimum de capacité professionnelle des capitaines et officiers de la marine marchande	449
— Convention internationale du travail n° 74 du 29 juin 1946 concernant les certificats de capacité de matelot qualifié	454
— Convention internationale du travail n° 125 du 21 juin 1966 concernant les brevets de capacité des pêcheurs	458
— Convention de Londres du 7 juillet 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille	465

QUATRIÈME PARTIE

TRANSPORTS MARITIMES

I. — TRAFIC MARITIME	479
— Convention de Londres du 9 avril 1965 visant à faciliter le trafic maritime international	479
— Convention de Genève du 9 décembre 1923 sur le régime international des ports maritimes	506
— Déclaration de Barcelone du 20 avril 1921 portant reconnaissance du droit au pavillon des Etats dépourvus de littoral maritime	515
— Convention de New York du 8 juillet 1965 relative au commerce de transit des pays sans littoral	516
— Convention de Genève du 6 avril 1974 relative à un code de conduite des conférences maritimes	526
II. — TRANSPORTS DE MARCHANDISES	564
— Convention de Bruxelles du 25 août 1924 pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement	564
— Protocole du 23 février 1968	573
— Convention de Hambourg du 31 mars 1978 sur le transport de marchandises par mer	579
III. — TRANSPORTS DE PASSAGERS	602
— Convention de Bruxelles du 29 avril 1961 pour l'unification de certaines règles en matière de transport de passagers par mer	602
— Convention de Bruxelles du 27 mai 1967 pour l'unification de certaines règles en matière de transport de bagages de passagers par mer	609
— Convention d'Athènes du 13 décembre 1974 relative au transport par mer de passagers de leurs bagages.	617
— Protocole du 19 novembre 1976	628

CINQUIÈME PARTIE

ÉVÉNEMENTS DE MER, CRÉANCES MARITIMES
ET RÈGLES DE RESPONSABILITÉ

I. — ÉVÉNEMENTS DE MER	635
— Convention de Bruxelles du 23 septembre 1910 pour l'unification de certaines règles en matière d'abordage	635
— Convention de Bruxelles du 10 mai 1952 pour l'unification de certaines règles relatives à la compétence civile en matière d'abordage	639
— Convention de Bruxelles du 10 mai 1952 pour l'unification de certaines règles relatives à la compétence pénale en matière d'abordage et autres événements de navigation	643
— Convention de Bruxelles du 23 septembre 1910 pour l'unification de certaines règles en matière d'assistance et de sauvetage maritimes	646
— Protocole du 27 mai 1967	650
II. — CRÉANCES MARITIMES	653
— Convention de Bruxelles du 10 avril 1926 pour l'unification de certaines règles relatives aux privilèges et hypothèques maritimes	653
— Convention de Bruxelles du 27 mai 1967 pour l'unification de certaines règles relatives aux privilèges et hypothèques maritimes	660
— Convention de Bruxelles du 27 mai 1967 relative à l'inscription des droits relatifs aux navires en construction	667
— Convention de Bruxelles du 10 mai 1952 pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer	671
— Convention de Bruxelles du 10 avril 1926 pour l'unification de certaines règles concernant les immunités des navires d'Etat	678
— Protocole additionnel du 24 mai 1934	682
III. — RÈGLES DE RESPONSABILITÉ	684
1. <i>Responsabilité des propriétaires de navires :</i>	
— Convention de Bruxelles du 25 août 1924 pour l'unification de certaines règles concernant la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	684

— Convention de Bruxelles du 10 octobre 1957 sur la limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	691
— Convention de Londres du 19 novembre 1976 sur la limitation de responsabilité en matière de créances maritimes	699
— Convention de Bruxelles du 25 mai 1962 relative à la responsabilité des exploitants de navires nucléaires	713
— Convention de Bruxelles du 17 décembre 1971 relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	724
2. Responsabilité pour dommages de pollution :	
— Convention de Bruxelles du 29 novembre 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	729
— Protocole du 19 novembre 1976	739
— Convention de Bruxelles du 18 décembre 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	742
— Protocole du 19 novembre 1976	766
— Convention de Londres du 1 ^{er} mai 1977 sur la responsabilité civile pour les dommages de pollution par les hydrocarbures résultant de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales du sous-sol marin	769
APPENDICE	781
— Règles d'York et d'Anvers, 1974	781
— Comité international d'arbitrage maritime. Règlement CCI-CMI, 1978	789
TABLE CHRONOLOGIQUE	796
INDEX ALPHABÉTIQUE	801
TABLE ANALYTIQUE	809